

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 22 mai 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 18/05/2026Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Secrétaire de séance : Monsieur Rachid SEDRAOUI

Objet : Désignation du correspondant défense (CORDEF)

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

29 MAI 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du ministère des Armées du 29 avril 2026 relatif à la désignation d'un correspondant défense au sein du conseil municipal

Considérant l'intérêt de maintenir et développer le lien entre la Nation et les forces armées,

Considérant le rôle de relais d'information et de sensibilisation du Correspondant Défense auprès des administrés, notamment en matière de parcours citoyen, de devoir de mémoire et de connaissance des enjeux de défense, accompagnant des initiatives locales,

Considérant le rôle et missions du correspondant défense autour de trois principaux axes que sont l'information des habitants sur la politique de défense, le parcours de la citoyenneté et la mémoire des conflits, la sensibilisation des jeunes générations aux enjeux de défense et l'animation des actions locales telles que les cérémonies commémoratives, les visites de sites militaires et les rencontres avec les anciens combattants,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE** Madame ROUZE Sylvie, correspondante défense pour la commune de Saint-Martin-les-Eaux
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre à Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence et de notifier aux autorités compétentes la présente délibération.

Résultat du vote :

POUR : 9 (BARTHELEMY Jean-Paul, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (CHARVE Marianne, TREILLET Jonathan)

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME**

**Le Maire
Sylvie ROUZE**

